

Club CPTS

13 juin 2024

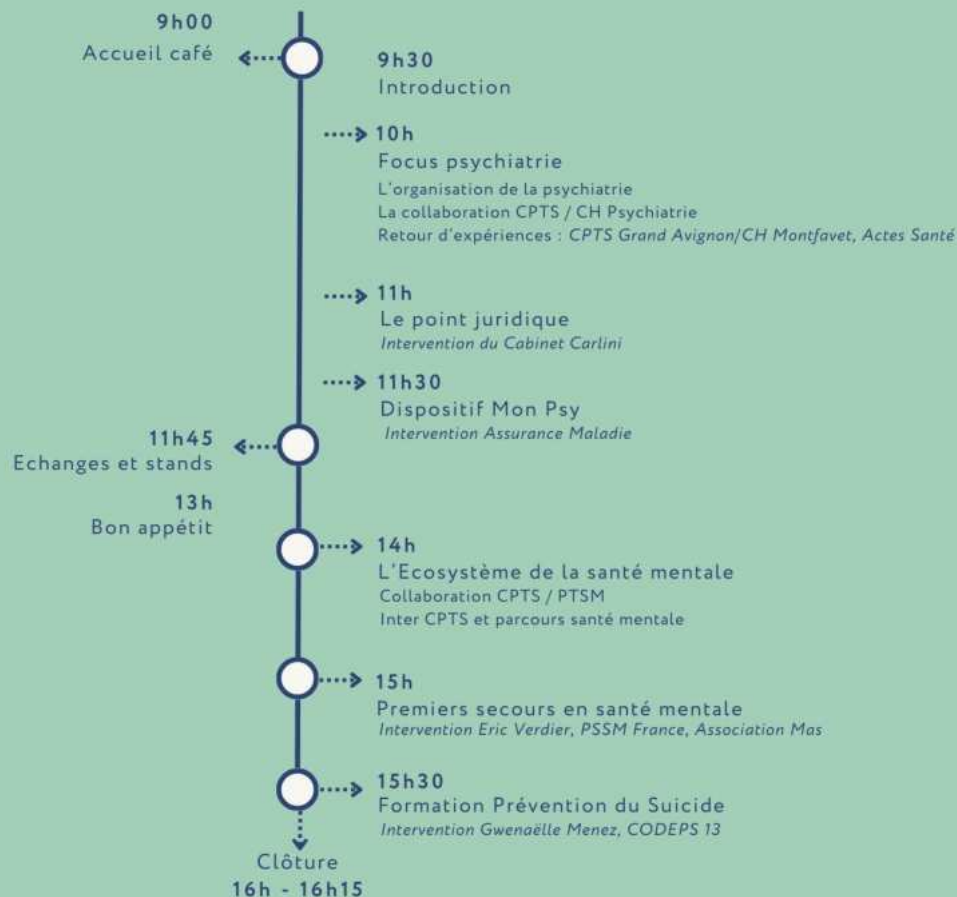
Thème : Santé mentale



PROGRAMME



CLUB CPTS - SANTÉ MENTALE



JOURNÉE RÉGIONALE - 13 JUIN 2024

Eléments de compte-rendu - Participation le 13 juin 2024

88 participants sur la journée

Des CPTS bien sûr, l'ARS, l'Assurance Maladie, l'URPS Médecins Libéraux mais aussi de nombreux partenaires : Codes, Dispositifs spécialisés (Arca, Asma, Vigilans, 31-14), Med'Aide, Premiers secours santé mentale France, micro-structures (Bus 31-32)...

Quelques commentaires laissés :

« Les retours d'expérience +++ plutôt que les ateliers collaboratifs proposés les fois précédentes »

« Interventions courtes, percutantes, pertinentes, vivantes, parfait »

« Une pause repas moins longue pour démarrer plus tard le matin et finir plus tôt quand on vient de loin »

→ N'hésitez pas à nous faire vos retours par mail pour que l'on continue de faire évoluer ce Club CPTS

Éléments de compte-rendu – Liens

ARS Paca

- ✓ **Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) :** [Santé mentale : des projets territoriaux pour améliorer la prise en charge | Agence régionale de santé PACA \(sante.fr\)](#)
- ✓ **Contrats locaux de santé mentale (CLSM) :** [Contrats locaux de santé | Agence régionale de santé PACA \(sante.fr\)](#)
- ✓ **Information sur la sectorisation en psychiatrie :** [Dpt13 inventaire 2017.pdf \(sante.fr\)](#)
- ✓ **Liste des CPTS et contacts :** [Créer une communauté professionnelle territoriale de santé | Portail d'accompagnement des professionnels de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur \(sante.fr\)](#) > partie « sur quel territoire »

Assurance Maladie – Espace santé mentale en soins primaires

- ✓ [Santé mentale | ameli.fr | Médecin](#)

URPS ML Paca - Med'Aide :

- ✓ [Accueil - Med'Aide \(urps-ml-paca.org\)](#)

Éléments de compte-rendu – Liens

Acteurs présents le 13 juin :

- **CRES Paca** : [Santé mentale \(cres-paca.org\)](http://cres-paca.org)
- **CODEPS 13** : [Crise suicidaire \(codeps13.org\)](http://codeps13.org)
- **CODES 83** : [Projet Territorial de Santé Mentale du Var \(codes83.org\)](http://codes83.org)

- **Premiers secours en santé mentale (PSSM France)** : pssmfrance.fr
- **Arca Sud** : [ARCA Sud \(arca-sud.fr\)](http://arca-sud.fr)
- **Asma Care** : [Accueil \(asma.care\)](http://asma.care)
- **VigilanS Paca** : [VigilanS PACA | AP-HM](http://vigilanspaca.ap-hm.fr)
- **3114** : [Numéro national de prévention du suicide – 3114](http://3114.org)
- **Micro-structure Bus 31-32**

Supports présentés en séance



Organisation de l'offre hospitalière en psychiatrie

Dr Guillaume Gaubert

Médecin de santé publique - Référent psychiatrie
Direction de l'organisation des soins – ARS PACA



Offre hospitalière en psychiatrie en PACA

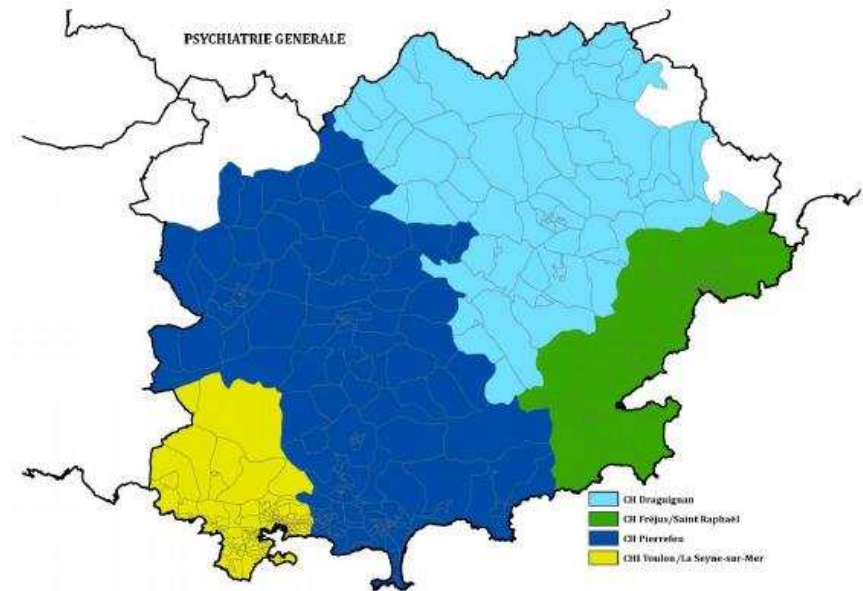
- 50 établissements de santé ont une autorisation de psychiatrie
 - 30 publics / 20 privés
 - Adulte : \approx 50
 - Enfant et adolescent : 20
- Publics : désignés pour assurer une mission de secteur





Mission de secteur

- Mailler le territoire sur sa zone d'intervention
- Objectifs : proximité, accessibilité, gradation
- Exemple de sectorisation :
Psychiatrie adulte dans le Var





Gradation des soins en psychiatrie hospitalière

- 1. Ambulatoire : CMP, soin à domicile
 - Proximité + aller-vers
- 2. Hospitalisation de jour
 - Soins + intensifs, alternative à l'hospitalisation
- 3. Hospitalisation complète
 - Soins ou surveillance permanents : troubles aigus ou post-aigus





Offre hospitalière en psychiatrie : contraintes

- Augmentation de la demande de soins
 - Particulièrement public mineur : jeunes filles ++
 - Indicateurs en hausse depuis 2020 : idées suicidaires / tentatives de suicide notamment
- Sans augmentation du nombre de psychiatres hospitaliers



Santé
publique
France

La santé mentale des 11-24 ans est
toujours dégradée en 2023

Offre hospitalière contrainte : conséquences

- Difficulté d'accès
 - Augmentation délais d'attente
- Report sur d'autres acteurs de la santé mentale
 - Notamment l'offre de ville
 - Psychiatres, psychologues, médecins généralistes, infirmières
 - Problématiques diverses : somatiques, traitements, autonomie



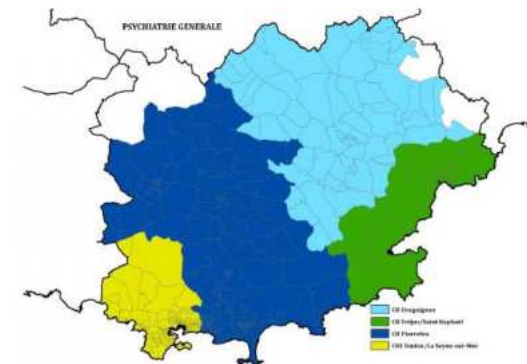
Offre hospitalière contrainte : besoins

- Maintien de la continuité des soins, coordination des parcours
- Rompre l'isolement des professionnels de ville + de l'hôpital
 - → Engager des réflexions collectives intersectorielles autour des parcours



Réflexions communes engagées

- Au sein des CPTS : Filières santé mentale
- Sur le territoire
 - A différentes échelles, selon différentes modalités
 - Département : Projet territorial de santé mentale
 - Commune/intercommunalité : Conseil local de santé mentale
 - Zones d'intervention des établissements de psychiatrie :
 - Exemples de collaborations entre CH et CPTS





CPTS / Centre Hospitalier Spécialisé : une volonté de travailler ensemble dans le champ de la santé mentale. Exemple en Vaucluse

CH Montfavet
CPTS Grand Avignon
Club CPTS 13 juin 2024



Éléments déclencheurs



- CPTS Grand Avignon
 - prise de conscience lors du diagnostic de territoire du projet de santé.
 - travaux de lancement du PTSM 2021-2025
 - Impulsion par des personnes et structures « passerelles » entre les deux acteurs : CODES, Dr. LAFONT.
- CH Montfavet
 - culture historique du CH tourné vers l'extérieur



Des constats convergents, des attentes complémentaires



- CPTS Grand Avignon
 - quel accès au CMP pour nos patients ?
 - difficultés dans le suivi des patients par manque d'accès à l'information (notamment en sortie d'hospitalisation)
 - manque de visibilité sur l'organisation des soins en CMP
 - lacunes dans le repérage de la fraude, des mésusages ou de l'inobservance (médecins, IDEL, pharma...)
- CH Montfavet :
 - quel médecin traitant pour nos patients ?
 - comment mieux organiser la sortie d'hospitalisation ?
 - quels liens créés avec les professionnels de santé libéraux à domicile ?
 - comment actualiser nos contacts avec les interlocuteurs de ville ?



Construire les premiers pas



- CPTS GA :
 - s'appuyer sur des personnes ressources et la bibliographie existante.
 - reprendre les indicateurs avec la CPAM au fur et à mesure.
 - rencontrer la direction mais aussi les soignants et les nouvelles professions (IPA +++).
 - connaître les attentes et les limites des professionnels de ville.
- CHM :
 - s'appuyer sur des personnes ressources.
 - être présent aux réunions de coordination territoriale.
 - s'engager en tant que gouvernance médicale et de direction.
 - s'inscrire dans la durée.



Des freins à éviter, des leviers à actionner



- Agir concrètement plutôt qu'écrire (une convention)
- Tenir compte des temporalités des acteurs
- Travailler sur les outils de liaison (messagerie sécurisée, fiches de transmission,)
- Limiter le périmètre des 1ères actions (géographique et thématique)
- Cibler une préoccupation commune

Ex : suivi des patients hospitalisés à leur sortie, sur le bassin d'Avignon centre

- Commencer par l'interconnaissance des professionnels et des institutions engagées



Retour sur la 1ère rencontre soignants de ville / CMP Avignon



- Difficultés à mobiliser les soignants de ville : communication ? Méconnaissance de la CPTS ? Peur d'être sollicités ?
- Chez les médecins, le réseau... sinon rien.
- Autant de médecins que d'IDEL présents.
- Seulement 1/3 se décrivent comme ayant une sensibilité dans le domaine de la santé mentale.
- Tous sont avides d'informations médicales et... sociales !
- Grande majorité enclin à participer à des réunions de concertation pour les patients complexes.



Retour sur la 1ère rencontre soignants de ville / CMP Avignon



- Des bonnes volontés de part et d'autre mais de nombreuses difficultés à surmonter.
- Désamorcer le risque d'une expression trop directe des griefs de la ville vers le CHS en s'en faisant le porte-voix...
- et en soulignant les propres limites de la ville .
- A ne pas faire : en amont de la réunion, rencontrer un soignant du CHS qui fait le relais avec les autres intervenants : les rencontrer tous !



Retour sur la 1ère rencontre soignants de ville / CMP Avignon



Du point de vue du CHS Montfavet :

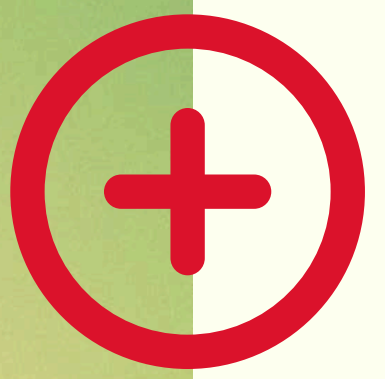
- nécessité d'expérimenter sur une équipe partagée médecins de ville / médecins psychiatres.
- créer la confiance et définir le rôle de chacun.
- construire un mode de fonctionnement partagé.
- investir dans les outils numériques de partage de l'information médicale.

LE GROUPE DE TRAVAIL CPTS/CHET

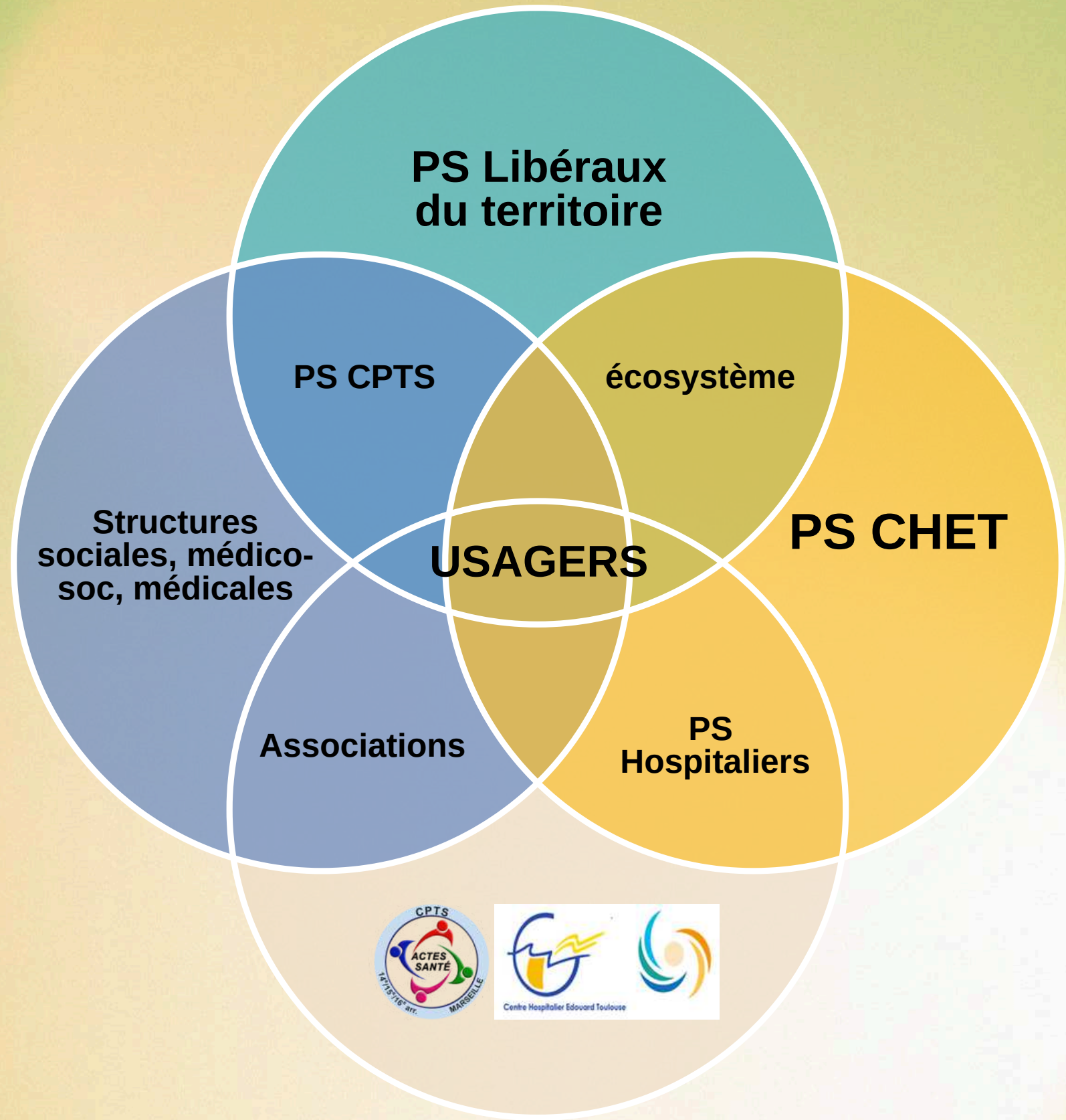
POUR QUOI ? + POUR QUI ? = LE GTM

➤ LES OUTILS, LA SUITE...

Pour Qui ?



Pour Quoi ?



Développer et renforcer le lien ville hôpital



Améliorer le parcours de soins des patients en santé mentale



Participer au développement régional du numérique en santé



FORCES

CPTS LABELLEE EN 2020

PARTENARIAT DES 2021

**UNE REFERENTE MOTEUR ET
MAITRISANT LA THEMATIQUE**

UN DIRECTEUR FAVORABLE

DES CADRES MOTIVES

**BESOINS DU
TERRITOIRE / PS**

FAIBLESSES

**MANQUE DE LISIBILITE DU
PARCOURS PATIENT**

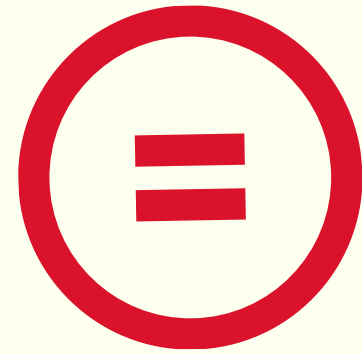
**RESISTANCE AUX
CHANGEMENTS +++**

**MANQUE D'OUTILS
SPECIFIQUES**

MANQUE DE PSYCHIATRES

DIFFICULTES DE COORDINATION

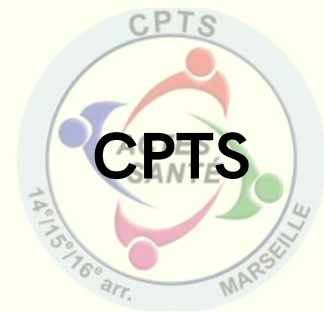




UN GT MIXTE !



- IDE CMP de la Viste et du Parc
- IPA
- Psychiatres/Addictologue
- Cadre de santé pôle littoral nord
- Cadre Cadre Supérieur de Santé pôle littoral nord
- IDE hôpital de jour Henri Collomb
- Pharmacienne CHET
- IDE Clinique Ste Barnabé



- IDEL du territoire
- Psychologue
- Médecin généraliste
- Pharmacien
- Chargé de développement asso L'AviSourire.

*Composition actuelle du
GT mixte CPTS/CHET
22 membres*



OUTILS CRÉÉS

ou en cours de création

**Une fiche
de liaison**



**Formulaire
d'adressage
rapide**



**Toujours plus
de projets...**

Merci !



CARLINI & Associés
Cabinet d'Avocats

EXERCICE COORDONNE & CONTRACTUALISATION

CLUB CPTS – 13 06 2024

Le contrat constitue un **accord de volontés** entre deux ou plusieurs personnes (parties au contrat) destiné à **créer, modifier, transmettre ou éteindre des obligations**.

Les contrats sont **protéiformes** : contrat de partenariat, contrat de bail, contrat de prestation de services, contrat de travail, contrat de franchise, etc.

Le droit des contrats découle donc du souhait des parties de contracter ce qui amène aux éléments fondamentaux :

- **Liberté de contracter et du choix du co-contractant ;**
- **Liberté de choisir les clauses de son contrat ;**

Les obligations prévues au contrat peuvent prendre diverses formes :

- Obligation de moyens ou de résultat ;
- Obligation de faire ou de ne pas faire ;
- Obligation de donner ; etc.

Ces différentes **obligations font apparaître le caractère fortement disparate des conventions** qui peuvent être conclues par les structures allant du simple partenariat formalisant des intentions et réglant des échanges réguliers à des conventions de coopération incluant des obligations de faire, de mise en commun de moyens humains, matériels et financiers.

Plus le contrat met en jeu d'obligations pour l'association, plus il conviendra d'apporter une attention particulière à sa négociation et relecture.

- La liberté de contracter et de choix du co-contractant :

La **liberté contractuelle est en principe absolue** (*Exemple : choix d'un prestataire, choix d'un salarié, choix de locaux, etc.*).

Cette liberté peut cependant connaître des **limites fixées par la loi ou les règlements** notamment en partie d'une contrepartie financière concédée dans le cadre d'un dispositif national. (*Exemple : les ACI sont obligatoirement tripartites CPTS – ARS – CPAM*).

Dans cette seconde hypothèse, la **liberté apparaît relative**, la structure conserve la liberté de contracter ou non mais ne pourra pas bénéficier de l'ACI sans contractualiser. Le choix des co-contractants est lui guidé par un principe de territorialité.

- La liberté sur le contenu :

Le **contenu est lui aussi, par principe, libre**. Les parties peuvent s'entendre pour intégrer les clauses contractuelles qui leur conviennent.

Il existe néanmoins différentes **limites à la liberté contractuelle dont l'ordre public, la loi et les règlements**. La faculté d'adaptation du contrat dépend de l'existence d'un régime légal plus ou moins rigide le concernant :

- **Contrats rigides** : Contrat de travail, ACI, Bail d'habitation, etc. ;
- **Contrats aménageables** : Contrat de prestation de services, de bail professionnel.
- **Contrats souples** : Conventions de partenariat.

Les régimes légaux prévoient la possibilité ou non d'aménager les dispositions prévues.

CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT (ARTICLE 1128 DU CODE CIVIL)

Consentement des parties à contracter

Consentement libre et éclairé (sain d'esprit, hors de toute contrainte et avec une juste information).

Capacité des parties à contracter

Question de la capacité juridique à contracter.
Représentant légal ou **délégation** pour les CPTS (vérifications ++)
Et **respect de l'objet associatif** et **respect des obligations statutaires**

Contenu licite et certain

Le contenu doit être **déterminé** ou **déterminable** et ne doit **pas contenir de clauses contraires à la loi** ou les **règlementations**.
Les parties doivent se questionner sur le caractère licite.

- Point d'attention sur la capacité à contracter :
 - ▶ **Personnes physiques** : ne doivent pas être incapables (majeurs protégés, mineurs non émancipés).
 - ▶ **Personnes morales** : la personne physique qui conclut au nom de la personne morale doit avoir été habilitée à cet effet ou être le représentant légal de ladite personne morale. Il doit en outre bénéficier des pouvoirs statutaires à cet effet.

La **signature d'un contrat par une personne ne bénéficiant pas de la capacité mais dont le tiers est amené à penser qu'il était habilité ne remet pas en cause la validité du contrat**. Cela peut aussi entraîner la responsabilité du signataire et du dirigeant de droit, raison pour laquelle il est indispensable d'identifier très clairement les délégations de pouvoirs et de signature au sein des associations.

- Cas pratique – Capacité à contracter d'une CPTS :
 - *Le coordinateur peut-il signer une convention avec un établissement médico-social ?*
 - *Le président peut-il unilatéralement conclure une convention de partenariat avec une mairie puis régulariser la convention au cours du prochain Conseil d'Administration ?*
 - *L'AG d'une CPTS peut-elle voter un soutien financier à une association de joueurs de fléchettes ?*

- Effets du contrat signé :

Le **contrat a un effet obligatoire entre les parties** qui l'ont signé, elles sont tenues de l'exécuter de bonne foi. L'inexécution de bonne foi du contrat peut entraîner la rupture du contrat pour inexécution fautive et/ou entraîner le versement de dommages et intérêts lorsque cette inexécution cause un préjudice.

Le **contrat a un effet relatif pour les tiers c'est-à-dire qu'il ne peut pas créer d'obligations pour les tiers** qui peuvent cependant en être bénéficiaires et en tirer les responsabilités éventuelles (*exemple : patient intégré dans le cadre d'une convention de recherche de médecins traitant qui considèrerait qu'il existe un manquement dans la gestion de ses données personnelles*).

- Check-list sur la capacité à contractualiser :
 - ✓ Le contrat est-il possible au regard de l'objet de l'association ?
 - ✓ L'autorisation d'un organe délibérant est-elle nécessaire (AG, CA, Bureau) ?
 - ✓ Qui signe la convention ?
 - ✓ Bénéficie-t-il du pouvoir pour représenter et signer ?
 - ✓ Est-on assurés pour les activités développées par la Convention ?

- Check-list sur les clauses essentielles :
 - ✓ Durée du contrat envisagé ?
 - ✓ Modalités de tacite reconduction (point d'attention ++);
 - ✓ Obligations mises à la charge de la structure (moyens ? Résultats ?)
 - ✓ Est-ce que la structure bénéficie des moyens humains, techniques et matériels pour réaliser la convention ?
 - ✓ Les clauses du contrat impliquent-elles un engagement financier ou matériel pour l'asso ?
 - ✓ Modalités de mise en œuvre de la clause de résiliation ?
 - ✓ Sanctions éventuelles de la rupture du contrat (pénalités, etc.) ?
 - ✓ Gestion et protection des données issues du contrat;
 - ✓ Clause sur la communication autour du contrat (nécessité de la maîtrise de l'image);



CARLINI & Associés
Cabinet d'Avocats

Nous sommes à votre service pour échanger sur tous vos projets d'exercice coordonné ou de structuration de votre activité professionnelle.



Arthur DECOSTANZI
ad@carlini-avocats.com
06 31 21 74 59



Jean-Marc LE GALLO
jmlg@carlini-avocats.com



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY

CLUB CPTS JOURNÉE RÉGIONALE 13 JUIN 2024

LE DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY ET LES OBJECTIFS DEPUIS 2022

Dispositif mis en place :

Prise en charge par l'Assurance Maladie, de séances d'accompagnement psychologique réalisées par un **psychologue conventionné**, dans le cadre d'un parcours de soins **sur adressage d'un médecin** (généraliste, gynécologue, médecin scolaire, PMI ...).

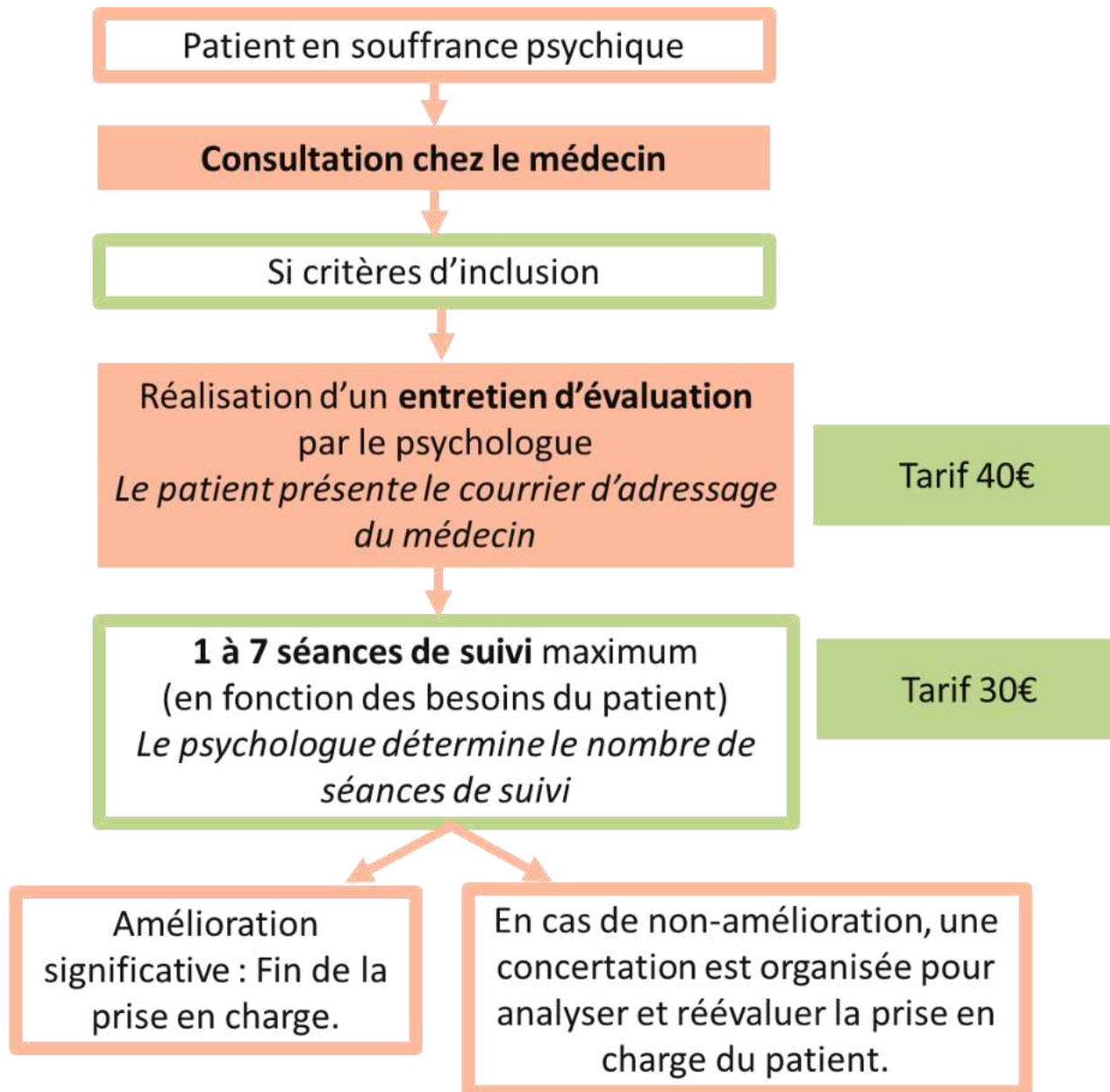


Les objectifs :

- ✓ Proposer une offre, de 1^{ère} ligne, de dépistage et de prise en charge initiale **pour l'ensemble de la population** à partir de 3 ans ;
- ✓ Permettre un **accès aux soins en santé mentale plus large et plus équitable**, notamment pour les personnes pour qui le coût des séances d'accompagnement psychologique est un frein ;
- ✓ Construire un parcours de soins et renforcer le **partenariat entre le psychologue et le médecin** ;
- ✓ **Destigmatiser le sujet de la santé mentale.**

DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY – LE PARCOURS DE PRISE EN CHARGE

A tout moment, en fonction des besoins, le patient peut être orienté vers un psychiatre



- Tous patients dès l'âge de 3 ans en souffrance psychique d'intensité légère à modérée
- Orientation par le médecin pour adresser le patient à un psychologue conventionné
- 1 entretien d'évaluation et jusqu'à 7 séances de suivi psychologique
- Remboursement par l'organisme d'assurance maladie obligatoire (60%) et par les complémentaires/ mutuelles (40%)

LE DISPOSITIF MON SOUTIEN PSY A PARTIR DU 15 JUIN

Dès le mois de juin le dispositif est simplifié et renforcé :

- Accès direct au psychologue
- Passage de 8 à 12 séances annuelles
- Augmentation du tarif de 30 à 50 euros.

LE DISPOSITIF MON PSY / PSYCHOLOGUE CONVENTIONNÉ

Comment déposer sa candidature pour devenir psychologue conventionné?

- **Etape 1** : dépôt de la candidature en ligne <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/monpsy>
- **Etape 2** : vérification des critères d'éligibilité dont l'inscription au registre ADELI de l'ARS
- **Etape 3** : Le conventionnement avec la CPAM
- **Etape 4** : publication des coordonnées sur l'annuaire, <https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

Article ameli : <https://www.ameli.fr/bouches-du-rhone/psychologue/exercice-professionnel/demarche-candidature-mon-soutien-psy>



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

UN NOUVEAU SERVICE SUR AMELI .FR > MÉDECINS

**L'ESPACE « SANTÉ MENTALE EN SOINS PRIMAIRES »
ET SON DÉCROCHAGE LOCAL « PRÈS DE CHEZ VOUS »**

CLUB CPTS JOURNÉE RÉGIONALE 13 JUIN 2024

En France, la problématique de la santé mentale s'est aggravée. Amplifiée par la crise sanitaire de la Covid 19, elle représentait en 2020* :

- 8,4 millions de personnes qui reçoivent des soins
- 23,3 milliards d'€ de dépenses d'assurance maladie (14 % des dépenses totales)
- dont plus de 5 milliards d'€ au titre des IJ

Concernant le rôle des généralistes ** :

- Presque 1/3 de leurs patients présente une pathologie psychiatrique.
- Près de 13 % des consultations sont liées aux seuls troubles dépressifs et anxieux.
- 72% des généralistes prennent en charge au moins 1 patient /semaine présentant une dépression

**Charges et produits pour 2022*

*** Rapport du CESE : « Améliorer le parcours de soin en psychiatrie » - Alain Dru et Anne Gautier, mars 2021*

UN ESPACE SANTE MENTALE EN SOINS PRIMAIRES

Aussi l'Assurance Maladie met à disposition des médecins généralistes un Espace santé mentale regroupant des « **outils** » pour faciliter leur pratique.

Il propose, des :

- outils de diagnostic des pathologies et d'évaluation de leur sévérité
- recommandations de bonnes pratiques : hygiène de vie, arrêt de travail, médicaments
- annuaires nationaux et locaux :
 - psychiatres, psychologues conventionnés
 - structures spécialisées, d'accompagnement et d'écoute

Ce service a pour ambition de faciliter la prise en charge initiale par le médecin généraliste et la préservation des ressources spécialisées aux situations les plus complexes.

Chemin d'accès en 3 clics :

Ameli.fr

- > Médecin
- > Santé et Prévention
- > Santé mentale

Rubriques par population :

- maternité/périnatalité
- jeune enfant
- enfant
- adolescent
- jeune et étudiant
- adulte
- sénior

Santé mentale



La santé mentale est un état de bien-être, indispensable pour se sentir en bonne santé. Elle fluctue en permanence parce qu'elle dépend de nombreux facteurs, qui varient en fonction des âges de la vie. Il est possible d'agir sur certains.

SANTÉ MENTALE : DÉFINITION ET FACTEURS EN JEU

La santé mentale est un état de bien-être, indispensable pour se sentir en bonne santé. Elle ne se définit pas seulement par l'absence de trouble mental ou psychologique.

SANTÉ MENTALE DES ENFANTS

Le bien-être mental de l'enfant est essentiel. Comment reconnaître les symptômes d'alerte d'une éventuelle souffrance psychologique ?

SANTÉ MENTALE DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES ADULTES

Être bien dans sa tête est souvent difficile lors du passage de l'adolescence à l'âge adulte. Quels sont les troubles psychologiques le plus souvent observés à cette période de la vie.

Enfant

Adolescent

ORGANISATION DES RUBRIQUES

Pour chaque population :

- Un tableau de synthèse avec des liens cliquables
- Des échelles de diagnostic / sévérité

Pour chaque pathologie :

- Diagnostic / outil
- Hygiène de vie
- Accompagnement psychologique
- Traitement médicamenteux
- Recours au psychiatre

En fonction des populations :

- Maintien lien mère enfant
- Contact avec la médecine scolaire, étudiante ou du travail
- Prévention de la désinsertion socio professionnelle chez l'adulte
- Prise en charge pluridisciplinaire notamment aux extrêmes de la vie : petite enfance et seniors

EXEMPLE : PETITE ENFANCE (0 À 3 ANS) / TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT

PRÈS DE CHEZ VOUS



VOTRE CAISSE : Bouches-du-Rhône

CHANGER

La Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO) propose un parcours coordonné d'évaluations et d'interventions précoces d'une année pour les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant une suspicion d'un trouble du neuro développement (TND).

Ci-dessous les contacts des PCO et de leur plateforme dans les Bouches-du-Rhône :

- PCO 13 Grand Marseille (Marseille-aubagne-La ciotat) ; 04 91 87 67 25 ; pco@ch-valvert.fr
- PCO Aix-en Provence ; 04 42 33 51 23 ; PCO_TND@ch-aix.fr
- Antenne d'Arles ; 06 16 86 29 96 ; pco@ch-arles.fr
- Antenne de Salon ; 06 08 27 45 19 ; pco@ch-montperrin.fr



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

EXEMPLE : ADULTES / DEPRESSION D INTENSITE LEGERE

PRÈS DE CHEZ VOUS



VOTRE CAISSE : Bouches-du-Rhône

CHANGER

Établissements non médicalisés, **les CMP (Centres Médico-Psychologiques) et CATTP (Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel)** accompagnent des patients pour des soins psychologiques. Infirmier(e)s, médecins, psychologues, assistant(e) sociale forment le noyau dur de l'équipe pluridisciplinaire. Les CMP/CATTP accueillent des patients à partir de l'âge de 16 ans. Ils reçoivent aussi bien les personnes souffrant de pathologies caractérisées que des individus victimes de troubles transitoires ou en recherche de conseils. Le premier accueil est généralement réalisé par un infirmier en psychiatrie qui oriente la demande, permet de réduire l'attente avant l'obtention d'un rendez-vous et de libérer du temps aux thérapeutes.

- Retrouvez la [liste CMP/CATTP](#) dans le département.

La Santé mentale en Bouches-du-Rhône est l'affaire d'établissements spécialisés dont le but est d'en traiter les troubles. Qu'ils proviennent de causes émotionnelles comme dans le cas des dépressions ou de causes psychiques comme pour la schizophrénie, les troubles de la Santé mentale doivent être traités par des équipes spécialisées selon les pathologies.

- Retrouvez la [liste des établissements de santé mentale](#) dans le département

PROPOSITION DE RETOUR

Ces rubriques « Près de chez vous » ont été alimentées de façon artisanale et très rapidement l'été dernier.

A ce jour, nous ne savons pas si elles sont consultées par les professionnels et surtout si elles sont utiles.

Nous sommes dans l'attente de retours du terrain et disposés à compléter les informations recensées.



Les PTSM / CLSM en région PACA

Journée CPTS
13 juin 2024



Les PTSM : un outil au service du déploiement des politiques publiques

La politique nationale de santé mentale repose sur la mise en œuvre, au niveau des territoires, **de projets territoriaux de santé mentale (PTSM)**

- Les objectifs poursuivis :
 - réorganiser la santé mentale et la psychiatrie à l'échelle d'un territoire
 - réduire les inégalités d'accès aux soins et favoriser une coordination des prises en charge de proximité.
 - Définition et mise en œuvre d'un plan d'action de prévention et de promotion de la santé mentale, d'organisation des parcours de soins, d'accompagnement à l'autonomie et à l'inclusion sociale et citoyenne.



Les PTSM : un outil au service du déploiement des politiques publiques

- Les 6 grandes priorités des PTSM
 - **le repérage précoce** des troubles psychiques, l'**accès** au diagnostic, aux soins et aux accompagnements
 - **le parcours de santé et de vie** de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de **leur rétablissement et de leur insertion sociale** ;
 - l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des **soins somatiques** adaptés à leurs besoins ;
 - la prévention et la prise en charge des **situations de crise et d'urgence**
 - **le respect et la promotion des droits des personnes** présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la **lutte contre la stigmatisation** des troubles psychiques ;
 - **l'action sur les déterminants sociaux**, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.



Organisation et mise en œuvre des PTSM en région

- Choix du territoire : le département
- 6 PTSM arrêtés par le DG ARS en février 2021
- Des travaux d'élaboration qui ont réuni plus de 200 acteurs de la région avec une représentation large de l'ensemble des champs...
- ...Et qui ont fait l'objet pour chaque PTSM :
 - D'un diagnostic partagé
 - Des nombreux groupes de travail
 - D'une coordination dès la phase d'élaboration portée par les CODES ou la DAC dans les hautes Alpes
 - D'un accompagnement régional par le CRES
- Aboutissant à la rédaction d'un projet territorial de santé sous la forme de fiches « action », à mettre en œuvre sur une durée de 5 ans.



Organisation et mise en œuvre des PTSM en région

- Une organisation pour la mise en œuvre et le suivi à priori similaire sur la région en terme de gouvernance et de coordination...
- ...Mais qui s'est adaptée au cours du temps en fonction des territoires
- Un plan d'action en cours de mise en œuvre
- Un CTSM signé dans tous les PTSM
- Des modalités d'évaluation qui restent à définir



PTSM : Retour d'expériences

- Permet de mettre les acteurs autour de la table et de les faire travailler ensemble
- Permet l'expression des usagers ou au moins des représentants d'usagers
- Favorise les partenariats
- Rend visible les actions en santé mentale du département
- Permet de travailler l'ensemble du parcours
- Permet de sensibiliser le secteur sanitaire à la prévention



Les CLSM : des dispositifs de concertation et de coordination

- Un Conseil local de santé mentale est un **lieu de concertation et de coordination** entre les élus locaux d'un territoire, les services de psychiatrie publics, les usagers et les aidants.
- **Sa mission** : améliorer la prévention et le parcours de soins en santé mentale
- Les conseils locaux de santé mentale contribuent à **décloisonner les différents services et institutions**
- Certains CLSM sont dotés **d'une cellule de gestion des cas complexes**
- Acteurs de la proximité, les CLSM travaillent à la **connaissance de l'offre** sur le territoire : ils peuvent être un acteur contribuant à **l'orientation** des personnes



Les CLSM : un outil au service du déploiement des politiques publiques





Merci pour votre attention

Une mission : votre santé.

VAR

PTSM



Projets
territoriaux
de santé mentale

Animé par

 **CODES83**
Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
VAR

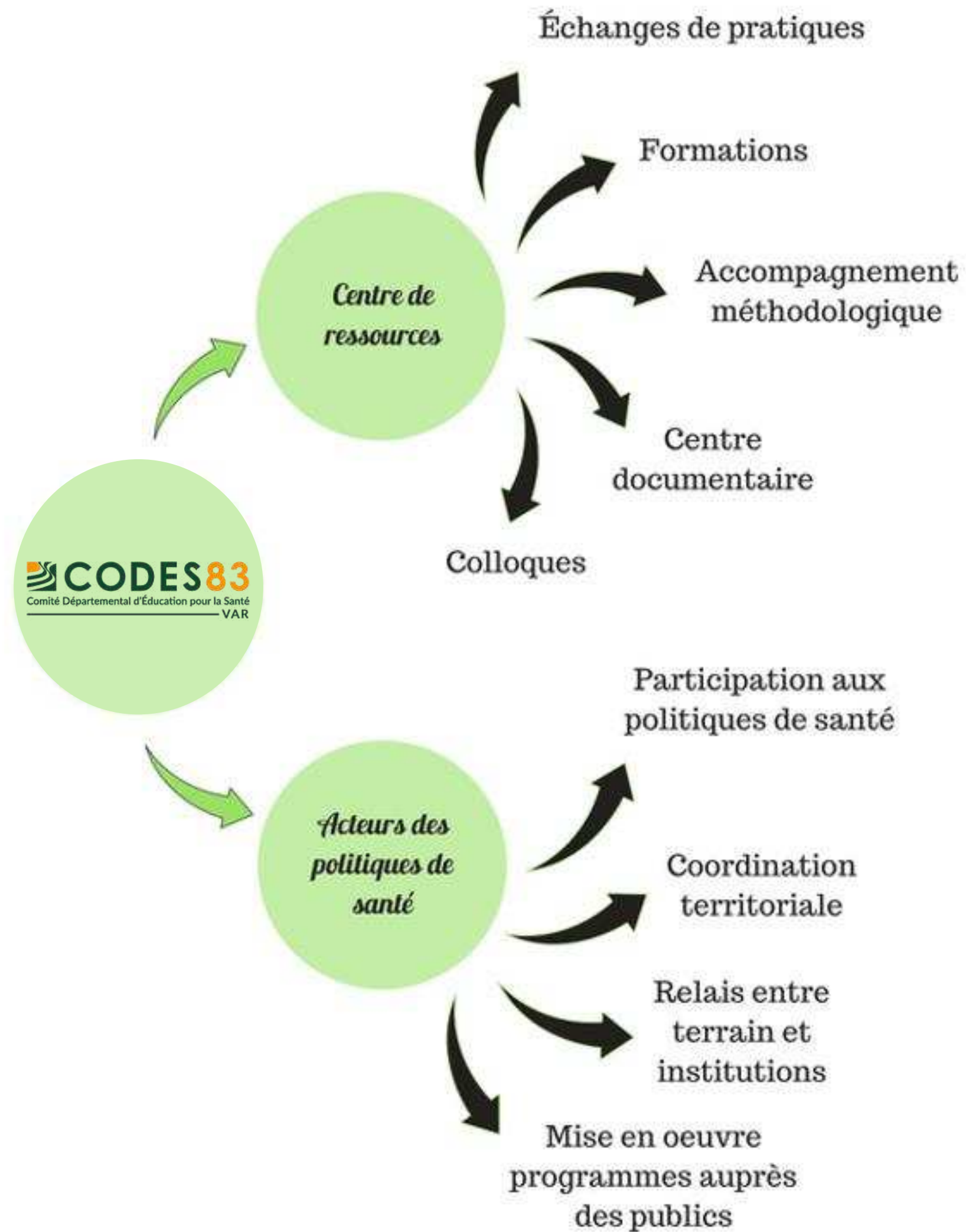
Notre réseau

6 comités départementaux en PACA

1 comité régional : le CRES PACA

Le CODES 83 est adhérent à la FPS et à l'IREPS PACA





Chaque PTSM est élaboré pour une durée de cinq ans, et sa mise en œuvre est coordonnée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) du territoire concerné.

Le PTSM repose sur plusieurs principes :

- Approche territoriale
- Participation des usagers
- Travail en réseau
- Parcours de soins

CONCEVOIR COLLECTIVEMENT & COORDONNER LA POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTE MENTALE

GCSMS

Groupements de Coopération
Sociale et Médico-Sociale

Passerelle 83

Un Chez Soi d'Abord

DAC

Dispositifs d'Appui à
la Coordination

CNR santé mentale

Conseil National de la Refondation

PRS 3

Projet Régional de Santé

PTSM 83

CLSM / CISM

Conseils Locaux / Intercommunaux
de Santé Mentale

CPTS

Communautés Professionnelles
Territoriales de Santé

En juillet 2017, les **priorités des PTSM** ont été fixées par décret (article R.3224-5 du Code de la santé publique) :

AXE 1

Le **repérage précoce** des troubles psychiques, l'**accès au diagnostic, aux soins, et aux accompagnements**,...

AXE 4

La prévention et la prise en charge des **situations de crise et d'urgence**.

AXE 2

Le **parcours de santé et de vie** de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles⁶ psychiques, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale.

AXE 5

Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le **renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir** et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques.

AXE 3

L'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des **soins somatiques** adaptés à leurs besoins.

AXE 6

L'**action sur les déterminants** sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale.

42 FICHES ACTION SUR 3 AXES

AXE 1

Promouvoir le bien-être mental prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide

15 fiches action

AXE 2

Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre de psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité

9 fiches action

AXE 3

Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique

19 fiches action

Fiche action : accompagnement des CPTS

ACTION EN COURS D'ELABORATION

AD

Fiche 2.2.1

Axe 2

Axe 2 : « Organisation du parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture, notamment pour les personnes souffrant de troubles psychiques graves et s'inscrivant dans la durée, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur inclusion sociale ».

Accompagnement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Type(s) de porteur(s) : CPTS, Coordonnateur PTSM

Objectif stratégique : Promouvoir un axe santé mentale dans les projets d'actions des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Var

Enjeux de l'action / contexte :

« Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) regroupent les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes » (ARS, 2019). La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (LMSS) s'inscrit dans la continuité des politiques menées, depuis 2012, contre les déserts médicaux pour renforcer la couverture du territoire, particulièrement dans les zones sous-dotées. « Il est connu qu'un système de soins primaires efficace et bien coordonné est un des premiers leviers de l'amélioration de la santé de la population » (de Fontgalland Charlotte, Rouzaud-Cornabas Mylène, « De la territorialisation des pratiques de santé aux communautés

**Un atelier d'échanges de pratiques sur la
santé mentale pour les CPTS en juin 2022
(3 CPTS présentes)**

**Accompagnement méthodo de la CPTS PML
et réflexion sur un CISM sur le territoire**

**Des rencontres lors d'évènements :
soirées, SISM, groupes de travail,
CLSM/CISM...**

**Création du répertoire en santé mentale
mis à disposition sur le site PTSM 83**

Accueil de proximité – UNAFAM

Var

— Pour soutenir les familles et les aider à sortir de l'isolement, l'Unafam propose un accueil attentif par ses bénévoles formés, concernés par la maladie psychique d'un proche qui, au-delà de l'écoute, partagent leur expérience dans une perspective d'entraide et de soutien. **Accueil individuel, cafés-rencontres, groupes de parole** animés par des psychologues, **ateliers d'entraide** ou encore **informations sur les parcours de soin** et les **dispositifs d'accompagnement...** sont quelques-uns des services proposés dans nos délégations sur tout le territoire.

☎ 06 52 86 65 76 (Toulon et Ouest Var)

🌐 Site internet

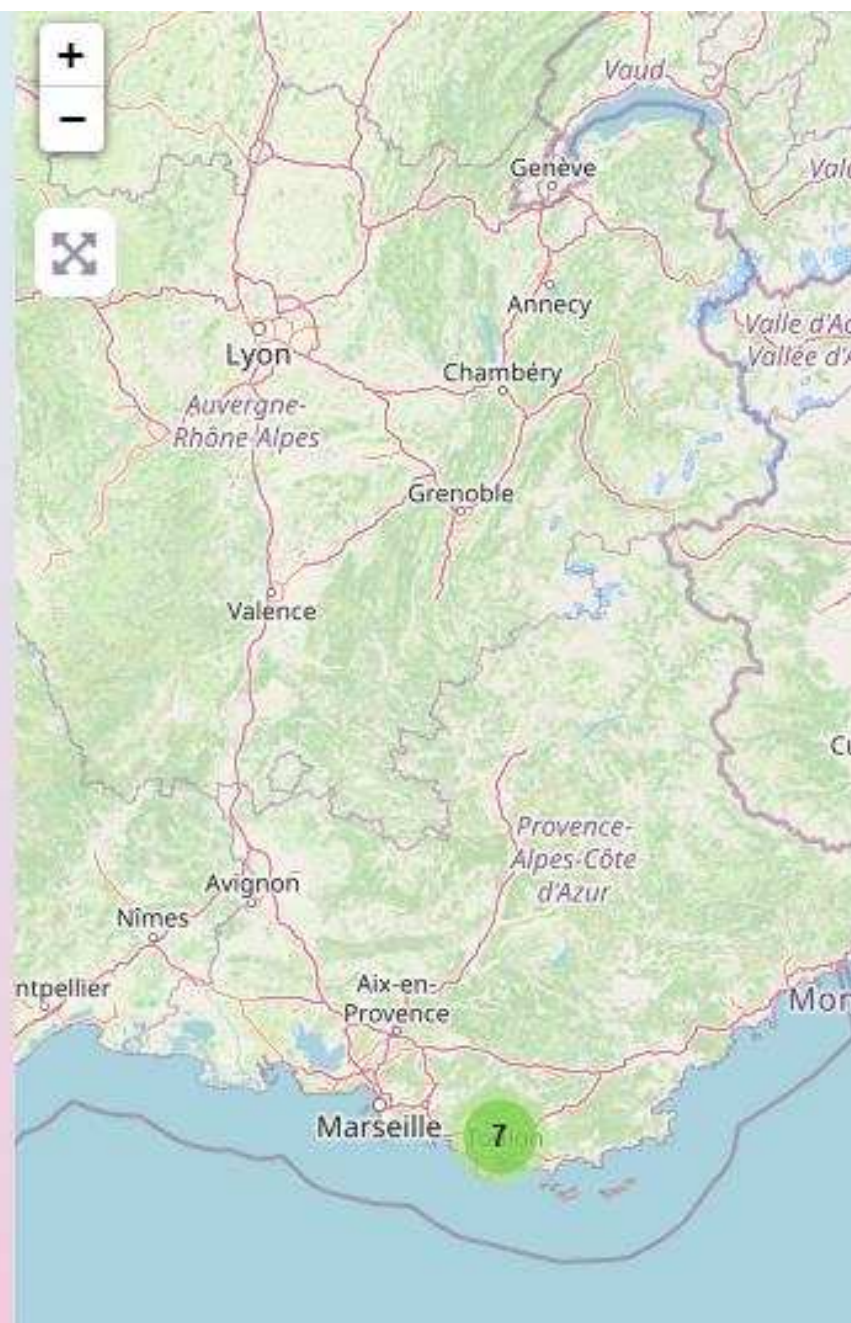
AGEFIPH

Région PACA

— L'AGEFIPH a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans les entreprises.

☎ 08 00 11 10 09

🌐 Site internet



Le site Internet du PTSM 83

1 215 visites et 5 413 pages visitées sur le site PTSM 83 depuis sa mise en ligne le 16/11/2023.

Le répertoire

537 lieux/structures/permanences concernant la santé mentale répertoriés



Merci pour votre attention !
contact@codes83.org



Comité départemental d'éducation pour la santé du Var

PSSM France
Mai 2024



**Premiers Secours
en Santé Mentale
France**

APPRENDRE À AIDER



POURQUOI LES PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE ?

LES TROUBLES PSYCHIQUES

- Les troubles psychiques sont les pathologies qui touchent le plus grand nombre de personnes : selon l'OMS, au cours de sa vie **1 personne sur 4 souffrira soit d'un épisode pathologique, soit d'un trouble persistant.**
- Les troubles psychotiques sont pris en charge en moyenne 5 ans après l'apparition des premiers signes, les troubles bipolaires de 8 à 10 ans.
- L'OMS alerte sur le fait que « **la moitié des problèmes de santé mentale commencent avant l'âge de 14 ans, mais la plupart des cas ne sont ni détectés ni traités** ».

LA STIGMATISATION

- La stigmatisation des personnes souffrant de troubles psychiques, de leur entourage et de ceux qui s'occupent de ces personnes (y compris les professionnels et institutions) est un **frein puissant** à :
 - o l'accès aux soins
 - o au rétablissement
 - o à l'inclusion sociale et professionnelle



ENQUÊTE COVIPREV - SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

(vague n°36 du 5 au 9 décembre 2022)

- 79%** des Français déclarent avoir une perception positive de leur vie en général. Niveau bas, - 5 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable par rapport à la vague précédente.
- 17%** des Français montrent des signes d'un état dépressif. Niveau élevé, + 7 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable par rapport à la vague précédente.
- 24%** des Français montrent des signes d'un état anxieux. Niveau très élevé, + 11 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable par rapport à la vague précédente.
- 69%** des Français déclarent des problèmes de sommeil au cours des 8 derniers jours. Niveau très élevé, + 19 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance stable par rapport à la vague précédente.
- 10%** des Français ont eu des pensées suicidaires au cours de l'année. Niveau élevé, + 5,5 points par rapport au niveau hors épidémie, tendance en baisse, - 2 points par rapport à la vague précédente.



CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE COVIPREV SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

(vague n°36 du 5 au 9 décembre 2022)

« La santé mentale des personnes interrogées reste dégradée.(...) Au mois de février, près d'un tiers des personnes interrogées déclarent un état anxieux ou dépressif. Quel que soit l'indicateur considéré, les profils de la population les plus en difficulté sont les chômeurs, les personnes déclarant une situation financière difficile et celles déclarant des antécédents de trouble(s) psychologique(s).

La crise sanitaire a affecté de façon durable et importante la santé mentale de la population, en particulier en termes de symptomatologie anxio-dépressive et de problèmes de sommeil (...)

Pour en savoir plus :

<https://www.santepubliquefrance.fr/etudes-et-enquetes/coviprev-une-enquete-pour-suivre-l-evolution-des-comportements-et-de-la-sante-mentale-pendant-l-epidemie-de-covid-19>



QUELLES ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION ET SES CONSÉQUENCES ?

L'INFORMATION

- Par les grandes campagnes nationales, relayées localement par des échanges et des débats
- De préférence faite par et/ou avec les personnes concernées elles-mêmes et leur entourage
- Relayées par des formations

LA FORMATION

- Des professionnels : ce n'est pas la cible prioritaire de PSSM même s'il existe une demande forte du fait de l'insuffisance de la formation initiale
- Du « grand public », c'est-à-dire des personnes qui ne sont pas des professionnels de santé : c'est l'objet du programme de Premiers Secours en Santé Mentale



QUE SONT LES PSSM ?

Les PSSM sont l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue.

Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté. L'objectif est de dispenser cette formation à un public large, bien au-delà des professionnels de santé

PSSM en France au 01/06/2024



Plus de 125 223 secouristes
en santé mentale formés



10 768 sessions de
formations organisées

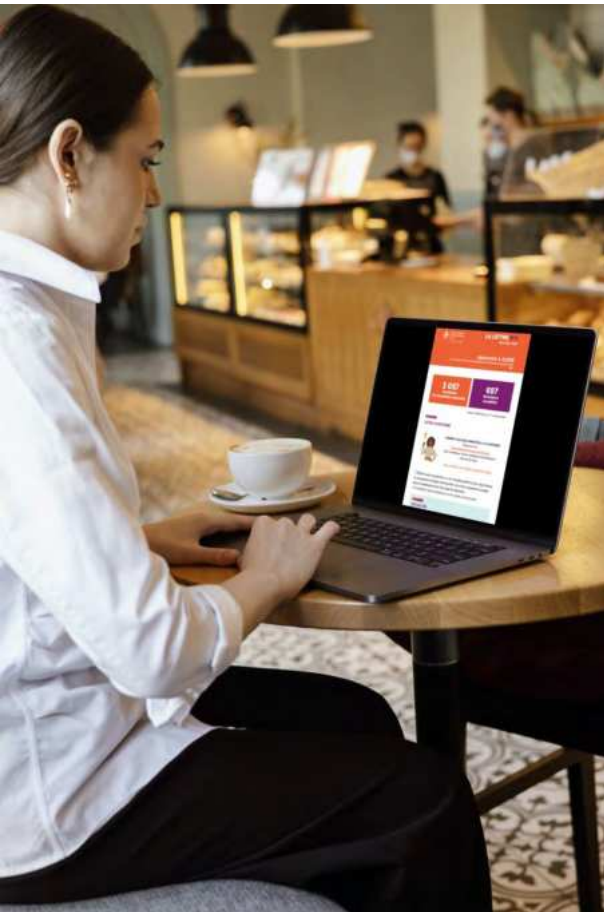


1 495 formateurs
accrédités en France

Dont 1407 Standards et 234 Jeunes



DÉPLOYER UNE FORMATION CITOYENNE



- permettre aux secouristes d'être attentifs et de reconnaître les premières manifestations ou l'aggravation de troubles mentaux (tels que la dépression, les troubles anxieux, la psychose, la consommation abusive de substances comme l'alcool, les drogues ou les médicaments...)
- d'acquérir des réflexes permettant d'adopter le comportement le plus adapté à chaque situation
- de connaître suffisamment les ressources professionnelles et non professionnelles pour orienter ou aider la personne à s'orienter vers les soins adaptés



LA FORMATION PSSM

- Il s'agit de **former des secouristes** et non des professionnels de santé
- La **cible est le grand public** et, en particulier, les personnes qui sont en contact avec les adolescents et jeunes adultes, puisque les troubles psychiques se révèlent souvent entre 15 et 25 ans
- Le secourisme en santé mentale se situe dans un **interstice jusqu'à présent non-comblé** en aval de la prévention et en amont du soin. D'autres programmes de formation existent mais se positionnent sur un champ plus restreint (suicide...).





LA FORMATION PSSM

Formation courte (14 heures) en groupe de 16 personnes maximum

- Adaptée d'un programme international créé en Australie en 2001, le **Mental Health First Aid**, par une éducatrice, ayant souffert de troubles psychiques sévères, et un professeur de médecine
- Mis en œuvre dans **27 pays** (Canada, Suède, Finlande, Pays Bas, Danemark, Royaume Uni, Irlande, certains États des USA, Suisse, Allemagne, France...)
- Programme **validé scientifiquement** : toutes les données sont examinées par des groupes d'experts composés d'universitaires, de professionnels, d'aidants et de personnes concernées avec des avis donnés de façon anonyme et doivent recueillir un consensus de 80% des participants

Initialement conçue sur 2 jours consécutifs, la formation a été adaptée en 4 demi-journées ou 2 jours non-consécutifs pour s'adapter aux contraintes, entre autre, des publics étudiants.

Il est possible de la réaliser à distance depuis février 2021.



1 million de secouristes formés en Australie (>3% de la population, équivalent à > 2 500 000 en France)

5,8 millions de secouristes formés dans le monde



LES MODULES DE FORMATION

Depuis 20 ans, Mental Health First Aid International a développé des modules orientés vers différentes populations, notamment :

- le **module standard** est destiné aux adultes pour les troubles psychiques qui touchent les adultes
- le **module jeunes** est destiné aux adultes qui travaillent ou vivent avec des adolescents
- le **module adolescents** s'adresse directement aux adolescents avec une durée et une pédagogie différentes

Déploiement des modules en France

2019	module standard
2021	module jeunes
2023	module ados et recyclage formation de secouristes pour un déploiement en 2024



TROUBLES PSYCHIQUES ABORDÉS

- C'est une formation généraliste qui couvre un **large spectre**, abordant aussi bien les troubles de santé mentale émergents que les crises en santé mentale.
- Il s'agit des troubles les plus fréquents :

14 %
de la population

Troubles anxieux
Deux fois plus de femmes que d'hommes.

4,6 %

Troubles liés à l'usage de substance

6,9 %

La **dépression** et le trouble bipolaire (0,9%)

1,2 %

Troubles psychotiques

Dans la formation « PSSM Jeunes » sont en outre abordées les questions suivantes:

- les troubles des conduites alimentaires
- les addictions « comportementales » ou « sans objet », principalement les addictions aux jeux et les cyberaddictions
- les mutilations non suicidaires



LE PLAN D'ACTION AÉRER

Approcher la personne, évaluer et assister en cas de crise

Écouter activement et sans jugement

Réconforter et informer

Encourager à aller vers des professionnels

Renseigner sur les autres ressources disponibles

A la différence des premiers secours « physiques », le séquençage des actions n'est pas strict et la temporalité est évidemment différente

Illustration pour le A de AÉRER

APPROCHER

la personne, évaluer et assister en cas de crise

Dans la formation PSSM, on apprend au futur secouriste en santé mentale comment approcher une personne souffrant de troubles dépressifs, de troubles anxieux, de troubles psychotiques ou de troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives: choisir le moment, choisir le lieu, l'attitude à avoir, le type de questions à poser....

Par exemple, si le secouriste a des inquiétudes, du fait du comportement ou de paroles de la personne, il va lui poser ouvertement les questions « as-tu pensé à te suicider? » Et si oui: « est-ce que tu as déjà pensé à la façon de te suicider? as-tu programmé ton suicide? etc. ». Cela peut paraître contre-intuitif, mais on apprend au secouriste que c'est la bonne façon de faire.





MANUEL DES PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

La formation PSSM s'appuie sur **une pédagogie participative** pour :

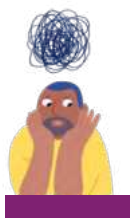
- Prendre confiance dans l'interaction avec des personnes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale
- Renforcer l'aide apportée aux personnes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale

Chaque secouriste reçoit le **manuel des PSSM**, qui étaye la formation de secouristes et permet d'approfondir ses connaissances sur le sujet à la suite de la formation. Il a fait l'objet d'une traduction en français et d'une adaptation au contexte national. Il a été validé par des experts désignés par la DGS et par d'autres désignés par PSSM France.



Ce manuel n'est pas disponible hors formation PSSM





LES CARNETS DU SECOURISTE EN SANTÉ MENTALE

UNE COLLECTION COLORÉE POUR INFORMER ET DONNER ENVIE D'AGIR

- La collection des « Carnets du secouriste en santé mentale » a été conçue pour proposer l'aide la plus adaptée aux personnes souffrant de troubles psychiques. Elle repose sur la traduction des [guidelines MHFA](#). L'objectif est de proposer une collection de carnets colorés qui donnent envie aux secouristes de s'en emparer, de les relire, de les garder sur leur table de chevet, d'y prendre des notes...
- Commande d'illustrations à Louise de [Lavilleetlesnuages](#) pour apporter de la respiration et structurer le contenu qui est très dense.
- + de 5 000 téléchargements cumulés



[TÉLÉCHARGEZ UN CARNET](#)



LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS

- L'action « former les étudiants* aux Premiers Secours en Santé Mentale » est une des 25 mesures phares du plan national de santé publique (Comité interministériel pour la santé du 26 mars 2018).
- La feuille de route présentée par Mme Buzyn et Mme Cluzel au comité stratégique santé mentale et psychiatrie reprend cette action (axe 1-action 4 de la feuille de route) et ajoute la formation des professionnels de l'habitat inclusif (axe 4-action 36)
- Aux 2^{èmes} rencontres de la Santé étudiante, le 30 mars 2021, le Ministre de la Santé cite en premier les PSSM parmi les mesures pour améliorer la santé mentale des étudiants en précisant « j'y crois énormément » et en ajoutant qu'il a proposé au Premier Ministre de déployer cette formation dans tous les secteurs d'activité.

*élargissement lors du CSSMP du 23 janvier 2020 à la population étudiante (au sens large : universitaires, apprentis, diplômés professionnels...)



LE SOUTIEN DES POUVOIRS PUBLICS

- En conclusion des Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, le Président de la République a validé l'objectif de disposer de **60 000 secouristes en santé mentale formés en France en fin 2023**, dans tous les secteurs d'activité. **Cet objectif sera atteint courant mai 2023.**
- Sur le site du Ministère de la Santé, le dossier de presse des Assises précise même un **objectif de 150 000 secouristes en santé mentale fin 2025** : [Assises de la santé mentale](#)
- Les Ministres des Solidarités et de la Santé et de la Fonction et de la Transformation publiques ont cosigné une circulaire le 23 février 2022 incitant l'ensemble des départements ministériels à déployer un programme de prévention et de promotion en santé mentale. Les établissements hospitaliers publics ont déjà largement engagé cette démarche. La CNFPT a inscrit cette formation à son catalogue et souhaite faire former 25 de ses formateurs permanents comme formateurs PSSM. Des communes comme Nantes ou Amiens ont fait suivre la formateurs PSSM à quelques agents



MODÈLE DE DÉPLOIEMENT DES FORMATIONS PSSM

- PSSM France n'assure pas directement les formations de secouristes en santé mentale au public : l'association forme les formateurs, les référence, assure la mise à jour des supports de formation, organise l'évaluation de la qualité des formations, délivre les attestations, édite et distribue les manuels PSSM.
- Les formateurs sur le territoire déploient librement la formation sous réserve du respect des engagements pris au moment de leur accréditation. Les sessions de formation de 14 heures qu'ils organisent localement sont référencées sur le site de PSSM France.



Les formateurs accrédités interviennent à titre individuel ou par leur institution de rattachement (administration, employeur privé, association) tout en respectant un certain nombre d'obligations (remise du manuel, respect du contenu et de la pédagogie, évaluation...).



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Chaque formateur accrédité s'appuie sur le « Kit Formateur » qu'il reçoit lors de son accréditation. Ce kit est personnel et ne peut ni être donné, ni utilisé par un tiers.

Un support de présentation est projeté lors des formations PSSM. Il a été élaboré par les instructeurs PSSM et actualisé uniquement par PSSM France. Les jeux de rôles, activités en sous-groupe et vidéos pédagogiques font partie intégrante du kit formateur.

PSSM France est le détenteur du copyright France pour tous les matériels pédagogiques PSSM France. Ces matériels ne peuvent être reproduits ou modifiés en aucune forme sans l'accord exprès et écrit d'un représentant qualifié et mandaté de PSSM France.

Qu'est-ce qu'un trouble psychique ?

ACTIVITE Définition d'un trouble psychique

- Un trouble psychique est une pathologie qui :
 - ✓ Entraîne des changements majeurs de la pensée, des émotions et des comportements,
 - ✓ Altère le fonctionnement dans la vie quotidienne,
 - ✓ Perdure dans le temps.

DISCUSSION Connaissez-vous d'autres termes employés pour dire "trouble psychique" ?

PSSM France

Vous êtes le supérieur hiérarchique de Karen au travail. Karen a eu de nombreuses absences en raison de symptômes physiques vagues et elle va voir le docteur très régulièrement. Elle quitte souvent le travail plus tôt, évoquant des douleurs à l'estomac ou à la tête. Vous n'êtes pas au courant d'une maladie qui aurait été diagnostiquée. Elle dit avoir un mauvais sommeil et consommer de la caféine toute la journée pour se tenir éveillée.



Karen est plus lente pour faire le travail en cours, en faisant souvent des listes de tâches sans réussir à les réaliser complètement. Elle rougit lorsque vous la questionnez sur les tâches non réalisées. Vous discutez avec elle durant le déjeuner et vous remarquez qu'elle semble particulièrement inquiète. Lorsque vous la questionnez à propos de ce qui la soucie, elle dit qu'elle ne sait pas ce qui l'inquiète, elle se sent juste inquiète en permanence.

ACTIVITE Appliquons AERER pour assister Karen





DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES

L'objectif de PSSM France est que 750 000 personnes soient formées aux premiers secours en santé mentale d'ici 2030

- Dans un premier temps, PSSM France a adapté et déployé le programme MHFA « standard » : cette formation est destinée aux adultes et pour les adultes touchés par les troubles psychiques. Ce module a fait l'objet d'une adaptation pour une formation en distanciel, opérationnelle depuis février 2021.
- En 2021, PSSM France a adapté le module Jeunes (Youth pour MHFA) à destination des professionnels ou des bénévoles du secteur de l'adolescence et aux parents. Elle adaptera le module Ados en 2023.
- PSSM France a organisé son 1^{er} forum national du secourisme en santé mentale à Lyon les 21 et 22 mai 2022. Ce forum était ouvert à tous : <https://www.youtube.com/watch?v=gaWebq1gBtc>



MODÈLE ÉCONOMIQUE

- PSSM a eu besoin de subventions d'exploitation pour la phase d'adaptation des différents modules du programme australien et de démarrage des formations de secouristes et de formateurs.
- A partir de la 5ème année, l'exploitation devrait être équilibrée grâce au déploiement des formations de secouristes et de formateurs.



ZOOM SUR...

UNE NOUVELLE CHARTE GRAPHIQUE POUR UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DES ENTITÉS PSSM



UNE NOUVELLE IDENTITÉ

À la demande de la Croix-Rouge, le logo PSSM France évolue et est à présent violet.

Le logo est toujours composé d'un symbole et de la dénomination complète "Premiers Secours en Santé Mentale". Ces 2 éléments restent indissociables et doivent toujours être accompagnés de la signature « Apprendre à aider ».

Une charte graphique a été mise à disposition de tous les salariés.

LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE DE MARQUE

Plus qu'une simple évolution graphique, ce nouveau langage visuel s'inscrit dans un dessein plus vaste, celui d'installer la marque PSSM France comme un acteur incontournable du champ de la santé mentale. C'est également l'occasion d'anticiper la création de l'entité **PSSM Formation**, avec un logo dédié qui reprend les mêmes codes que celui de **PSSM France** mais dans des teintes différentes. Cette nouvelle architecture visuelle représente une opportunité pour PSSM de clarifier les différentes entités qui composent son nouveau maillage.



Nous accompagnerons également les **formateurs/instructeurs** dans leurs actions de communication avec la création d'un nouveau logo qui sera diffusé durant le 2nd semestre 2023.



ZOOM SUR...

LANCEMENT DU FONDS SOLIDAIRE



DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET UN FORMULAIRE EN LIGNE

Pour faciliter l'accès aux programmes de formation des Premiers Secours en Santé Mentale, PSSM France a lancé en janvier son fonds solidaire. La demande se fait en ligne, via un [formulaire d'inscription](#) hébergé sur le site de PSSM France.

Une affiche et une bannière sont mises à disposition de nos principaux partenaires ([CNIGEM](#) et [FAS](#)) pour les aider à communiquer auprès de leurs adhérents.

En complément, nous avons :

- Annoncé la création du fonds solidaire via la lettre d'information à destination de nos formateurs accrédités
- Programmé une fenêtre pop-up sur la page d'accueil de notre site (uniquement affichée lors de la 1ère visite)
- Publié un [article sur notre site](#)
- Diffusé un communiqué de presse

LES PARTENAIRES DU PROJET

La constitution de ce fonds solidaire a été rendue possible grâce aux fondations qui nous accompagnent et nous font confiance depuis le lancement du projet PSSM France. Comme nous, leur ambition est de former pour permettre de détecter plus rapidement les troubles et également de faire évoluer le regard de chacun sur la question de la santé mentale.





LA PRESSE EN PARLE (extraits)

Le Monde

« Prendre le temps de comprendre la dépression ou de déceler des idées noires, c'est aussi dédramatiser, déstigmatiser des sujets embarrassants et tabous. »

l'Humanité

« Avec 2,5 millions de salariés en burn-out sévère, il est grand temps que l'entreprise se mobilise. Les formations aux premiers secours en santé mentale constituent un début de prise en charge, à commencer par rompre avec les idées reçues sur les troubles psychiques. »

Welcome to the Jungle

« Ils sont de plus en plus nombreux à afficher leur certificat de secouriste en santé mentale(...). Les témoignages des professionnels sont unanimes : cette formation de deux jours est l'une des plus utiles qu'ils aient suivie ces dernières années. »

Libération

« Il s'agit des premiers mots, des premières écoutes, face à quelqu'un qui craque ou dérape ou délire. Comment l'aider, l'accompagner, éventuellement vers une prise en charge ? »

LE FIGARO

« Les secouristes en santé mentale ont vocation de devenir un premier relais de prévention et d'orientation vers des professionnels de santé. »

LA CROIX

« (les secouristes sont) formés à reconnaître les signes des troubles psychiques et orienter les personnes concernées vers des professionnels de santé. Un enjeu de taille : une personne sur cinq est touchée chaque année par un tel trouble en France. »

femina

« En apprendre plus sur ces maladies, c'est aider ceux qui en souffrent mais c'est aussi changer de regard sur les troubles psychiques qui restent stigmatisés. »

Causette

« Les troubles psychiques souffrent encore beaucoup de stéréotypes dû en partie à une grande méconnaissance. Former des personnes aux gestes de premiers secours permet donc de lutter contre leur stigmatisation. »



Suivez toute l'actualité
des PSSM sur
les réseaux sociaux
et sur pssmfrance.fr





**Premiers Secours
en Santé Mentale
France**

APPRENDRE À AIDER

FORMATIONS AU REPÉRAGE ET À LA PRISE EN CHARGE DE LA CRISE SUICIDAIRE EN RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



UNE RÉFORME DÉCIDÉE AU NIVEAU NATIONAL FIN 2017

Un modèle de formation au repérage de la crise suicidaire initié en 2000 dit « Formation Terra », inspirée de l'expérience québécoise

Evaluation du Haut Conseil de la Santé Publique en 2016 du Programme d'actions nationales contre le suicide 2011-2014

Constat établi dans les évaluations des formations sur la confusion des rôles à jouer, forme de dilution des responsabilités et des compétences

Décision du Ministère de la Santé et des Solidarités de remodeler le dispositif de formation

Mission confiée au Groupement d'Etudes et de Prévention du Suicide



LE DISPOSITIF DE FORMATION

→ S'inscrit dans une stratégie multimodale de prévention du suicide



1

Le dispositif Vigilans : garder le contact avec les personnes ayant fait une tentative de suicide



2

Les formations renouvées au repérage, à l'évaluation et à l'intervention de la crise suicidaire

3

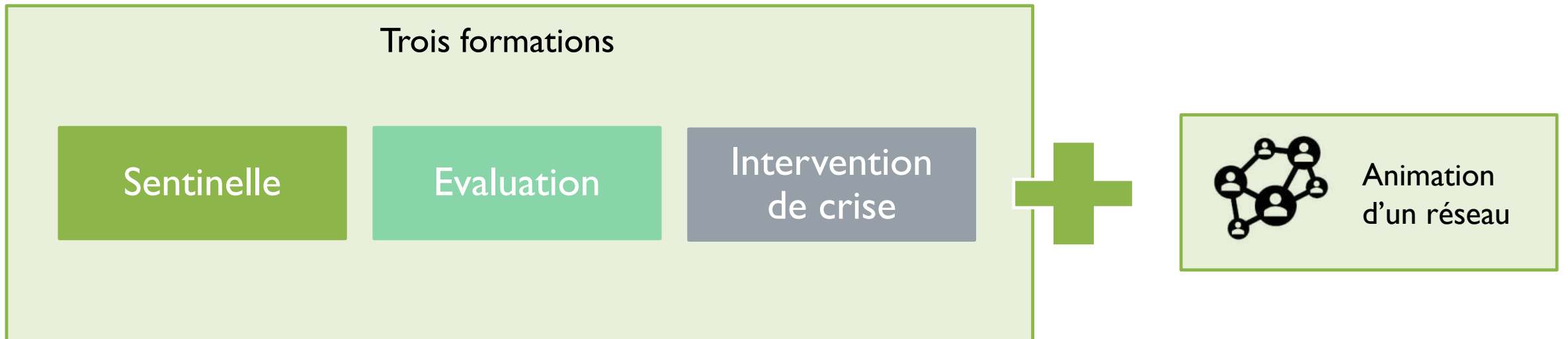
Prévenir la contagion suicidaire : sensibiliser les médias, agir sur les lieux à risques, intervenir sur les réseaux sociaux, développer la postvention

4

La mise en place du numéro national de prévention du suicide :

3114 SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

LE DISPOSITIF DE FORMATION



LE DISPOSITIF DE FORMATION

Sentinelle

Public cible :

Tout.e citoyen.ne présentant une disposition spontanée au souci de l'autre et pour l'entraide et repéré.e comme tel ou professionnel.le non clinicien.ne

Objectif :

Repérer les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes vers les ressources d'évaluation et/ou de soins adaptées

1 journée

LE DISPOSITIF DE FORMATION

Evaluation

Public cible :

Professionnel.les de santé ou psychologues formé.es à l'entretien clinique

Objectif :

Être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et orienter les personnes vers la ressource adéquate

2 jours

LE DISPOSITIF DE FORMATION

Intervention de crise

Public cible :

Professionnel.les ou psychologues formé.es à l'entretien clinique et réalisant régulièrement de l'intervention de crise

Objectif :

Améliorer les compétences cliniques et habiletés en intervention ponctuelle de crise suicidaire

2 jours

OÙ SUIVRE CES FORMATIONS ?

Les CODEPS-CODES assurent l'organisation des formations

- Chaque comité départemental organise les 3 modules de formations sur son territoire
- Ils invitent à des temps d'échanges de pratiques des personnes formées
- Les modules sont les mêmes sur tous les territoires et dispensés par des formateur.ices régionaux formé.es

Le CRES assure la coordination régionale, il organise

- Le recrutement des formateur.ices régionaux
- La coordination du déploiement des formations dans les départements
- L'organisation une fois par an de la journée des formateur.ices régionaux

